



Les Brèves de la CGT

Juin 2024

S'informer pour agir ensemble

Compte rendu de la F3SCT du 22 mai 2024

Représentants syndicaux présents : CGT : Éric BATAILLE, Philippe LAVERGNE, Caroline MAZILLE ; FSU : 2 ; UNSA : 1

Proposition d'un protocole concernant les victimes de violences conjugales Sujet CGT

Lors de cette F3SCT, la CGT a présenté et proposé un protocole de prise en charge des agents victimes de violences conjugales. Statistiquement, des agents du conseil départemental peuvent être victimes ou témoins de ces situations, et le lieu de travail constitue l'une des rares échappatoires des victimes face à leurs agresseurs. Nous avons donc présenté un ensemble de mesures à mettre en place par l'administration pour protéger et aider les victimes. Pour l'instant, l'administratif n'a pas donné suite.

- Protection statutaire : pas de sanctions pour retards, déclaration d'AT ...
- Instauration de nouveaux droits et outils : Modalités de travail flexibles, accueil des enfants ...
- Faciliter la mobilité professionnelle et l'accès au logement : aides financières...
- Garantir la confidentialité pour protéger l'agent victime
- Former et informer : Sensibilisation des agents et des encadrants
- Créer un dispositif dédié : Référent clairement identifié, protocole institutionnel...

La proposition de protocole complète est disponible sur notre blog.

Commission Accidents du travail

Le nombre d'AT est en baisse par rapport à 2023 sur la même période. La CGT avait demandé à ce que soient différenciés les AT des titulaires et des contractuels (ce qui a été fait). Cela démontre que les contractuels sont les plus touchés par les accidents du travail. L'accent a été mis sur la nécessité de mieux accueillir et former ces agents, et de les doter immédiatement des EPI nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Un point a été fait sur les EPI des agents des collèges, dont les dotations (hormis la première) doivent être effectuées par les établissements scolaires. Un rappel va être fait aux gestionnaires.

Calendrier de l'expérimentation semaine de 4 jours, 4.5 jours

Le dispositif d'expérimentation devrait commencer le 1^{er} septembre 2024. Les agents intéressés et éligibles pourront tester l'une des trois formules proposées par l'administration jusqu'au 31 mars 2025. Cela reste bien sûr au choix des agents, rien

ne sera imposé et le retour en arrière restera possible. Nous regrettons malgré tout que les catégories C techniques soient exclues de cette expérimentation.

Commission Maintien et Retour dans l'emploi

L'administration a décidé la création d'une commission pour prévenir le risque de désinsertion professionnelle et faciliter le retour à l'emploi. Elle sera composée de tous les acteurs nécessaires aux différentes situations (Assistante sociale, psychologue, médecin, ...) des agents identifiés. Il ne s'agira pas de punir, mais d'accompagner les agents concernés grâce à un ensemble de professionnels compétents.

Sujets CGT non retenus

Nous avons demandé à revoir la charte télétravail, afin que les jours télé-travaillés soient indemnisés. Ce sujet n'a pas été retenu, au motif que l'indemnisation du télétravail n'est pas une obligation de l'administration.

Réunion avancements et promotions du 22 mai 2024

Le 22 mai, nous avons été reçus par l'administration avec les autres organisations syndicales pour faire un point sur les avancements de grades et promotions de cette année.

Nombre d'agents promouvables : Environ 1350

Nombre d'agents promus : **112 agents** (53% de femmes - 47% d'hommes)

Cadre d'emploi	Liste d'aptitude/ tableau d'avancement	Concours	TOTAL	Objectif
C	63	0	63	Atteint (64)
B	18	5	23	Atteint
A	25	1	26	Non atteint
TOTAL	106	6	112	/

L'administration souhaite revoir les ratios des critères du groupe 1 (90% ancienneté + 10% valeur professionnelle) car, et je cite un des membres de l'administration « Il y a des gens qui sont en haut des tableaux mais les directeurs disent « oh non surtout pas lui » » Selon lui, il n'y a pas assez de subjectivité. La CGT continuera de se battre afin de permettre aux agents remplissant les conditions de bénéficier d'un avancement ou d'une promotion, indépendamment du fait d'être appréciés de leur hiérarchie, s'ils remplissent leurs missions.

Dossier sur les critères d'avancements de grades et promotions disponible sur notre blog.

Création d'une section retraités au sein du syndicat CGT du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Lors de notre dernière conférence quadriennale, nous avons créé une section retraités au sein de notre syndicat. Elle a pour but de contribuer à l'inclusion sociale de nos retraités, de permettre de garder un lien tout en organisant des activités (création de jardins partagés, après-midi pétanque, barbecue...) A ce titre, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Futurs retraités, n'hésitez pas à nous rejoindre ! Le secrétaire général de la section n'est autre que Philippe Lavergne, qui continuera à s'impliquer différemment dans notre syndicat.

Le mot de la fin

Au 1^{er} juin, Philippe Lavergne, notre ancien secrétaire général, sera officiellement à la retraite. L'ensemble du collectif CGT souhaitait marquer le coup et le remercier pour ses années de bons et loyaux services. Sa gentillesse, sa pugnacité et sa loyauté farouche envers les agents de la collectivité auront marqué de nombreux esprits et sa présence nous manquera.

Bien entendu, le syndicat CGT du conseil départemental de la Haute-Vienne continuera de travailler dans le même esprit, alliant détermination, valeurs humanistes et démocratiques, pour défendre l'ensemble des agents de la collectivité.

**N'hésitez
plus
rejoignez
la CGT !**

Je souhaite rejoindre la CGT

Nom :Prénom :

Service :

Tél :Mail :

Bulletin de contact à nous renvoyer au :

Syndicat CGT, Conseil départemental

11, rue François Chénieux 87031 Limoges Cedex 1

**Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à : cgt@haute-vienne.fr
ou nous appeler au 05 55 00 11 95**